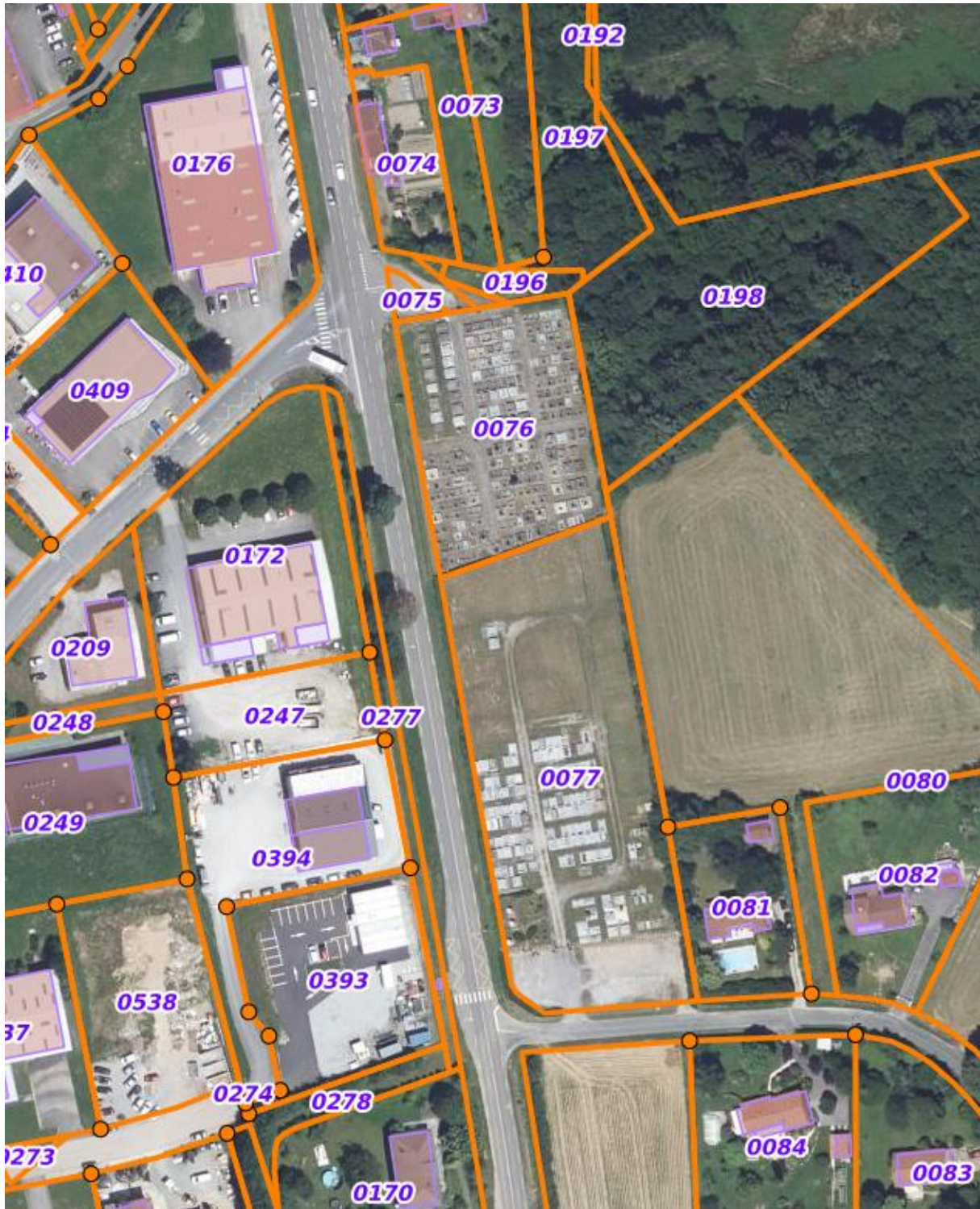


Présentation de l'existant :

Le cimetière de Boisseuil est situé le long de la Route de Toulouse (RD320).

Il est constitué des parcelles AP n°76 et AP n°77, contenant respectivement 3138m² et 6103m², pour une surface totale de 9241m².



Vue satellite d'ensemble parcelles AP 76 et AP 77

Il est composé d'une partie ancienne, située sur la parcelle AP n°76 accessible par l'entrée des Cyprès, et d'une partie plus récente, située sur la parcelle AP n°77 accessible par l'entrée des Acacias.



Photo de gauche entrée des cyprès et photo droite entrée des acacias

L'entrée des Cyprès comporte un petit espace de stationnement d'environ 120m².

L'entrée des Acacias comporte un parking de 800m².



Photo de gauche : parking entrée des cyprès et photo de droite : parking entrée des acacias

La partie ancienne comporte 283 concessions, elles sont toutes occupées ou acquises par des particuliers.

La partie récente comporte 435 concessions, 136 emplacements de tombes et 299 emplacements de caveaux.

Sur les 136 tombes, 38 ont été acquises par des particuliers, soit 98 concessions pour tombe disponibles à ce jour.

Sur les 299 caveaux, 161 ont été acquis par des particuliers, soit 138 concessions pour caveau disponibles à ce jour.

Le cimetière actuel dispose d'un site cinéraire dans la partie récente, se composant de trois columbariums et d'un petit jardin du souvenir sur la parcelle AP n°77. Ce dernier ne comporte pas de puit de dispersion et ne répond pas à la réglementation en vigueur.

Le projet d'extension envisagé a pour but de corriger cette situation.



Columbarium et jardin du souvenir



Chacun des columbariums comporte 12 cases.

Sur les 36 cases, 34 ont été vendues, il reste donc 2 cases disponibles à ce jour.

Le rythme des ventes est constant depuis 2020, que ce soit pour des concessions tombes/caveaux ou des cases au columbarium.

Comme le montre le tableau ci-dessous :

Ventes concessions/cases	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de vente concessions	2	4	3	4	4	2
Nombre de cases	0	4	3	4	3	1

La commune mène depuis 3 ans une action de rénovation de ces espaces (meilleures signalisation, réfection du parking de l'entrée des Acacias, installation de fontaines, végétalisation).



Fontaine installée en 2024

Le projet d'extension s'inscrit à la fois dans la nécessité de répondre à la réglementation et de poursuivre la volonté d'offrir un espace adapté et plus accueillant pour le futur site cinéraire.

Présentation du projet d'extension :

Etat des lieux

Les parcelles envisagées pour l'extension du cimetière qui permettra la création d'un site cinéraire sont les parcelles AP 72 et AP 197.



Emprise du projet d'extension

La parcelle AP 72 a une contenance de 1119m². Elle est située en zone U2 (urbanisée) du Plan Local d'Urbanisme (PLU). C'est une prairie comportant une multitude d'arbres, dont plusieurs arbres fruitiers.

Elle comporte une construction existante, une sorte de hangar d'une surface approximative de 55m².



Bâtiment présent sur la parcelle AP 72



La parcelle AP 197 a une contenance de 1646m². Elle est située en zone A (agricole) du PLU, c'est un bois.

Les aménagements seront réalisés sur la parcelle AP 72, le règlement de la zone A interdisant ce type d'occupation dans une zone agricole.

Arborée et enherbée cette dernière offrira un cadre plus adapté au recueillement et de meilleures conditions de visite en cas de fortes chaleurs.

Les parcelles sont situées à proximité immédiate de l'actuel cimetière.

Elles sont à l'arrière d'habitations et à moins de 35 mètres de celles-ci pour la parcelle AP 72. C'est donc le Préfet qui prendra l'arrêté d'extension comme le prévoit l'article L2223-1 du CGCT.

Une canalisation traverse la parcelle AP 72 pour déboucher dans la parcelle AP 197. un regard est situé en limite avec la parcelle AP 73 et permet la localisation de la conduite.



Emplacement de la canalisation



Dans cet ouvrage se jettent les eaux usées issues du système d'assainissement non collectif de l'habitation située sur la parcelle AP 74. Des négociations ont été enclenchées avec le propriétaire pour la mise aux normes de son installation, ce dernier est disposé à se mettre en conformité avec la réglementation et à raccorder sa construction au réseau d'assainissement collectif passant le long de la Route de Toulouse.

A ce jour, l'ensemble des autorisations administratives ont été accordées (demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif, permission de voirie, arrêté de circulation) et l'entreprise SADE est mandatée pour réaliser les travaux de raccordement. La demande d'arrêté de circulation mentionne la réalisation des travaux entre le lundi 25 mai 2026 et le vendredi 5 juin 2026.

Projet envisagé :

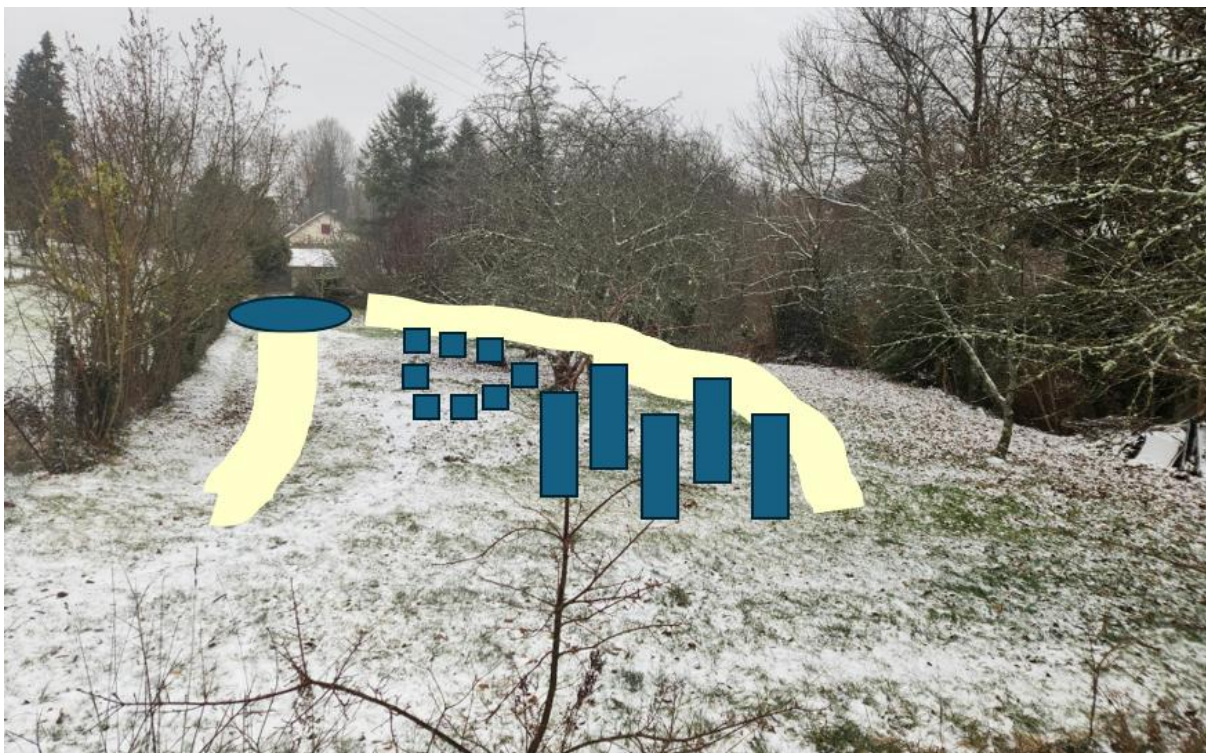
La parcelle AP 72 est destinée à recevoir des columbariums, des cavernes, un puit de dispersion et un jardin du souvenir.

Le projet initialement envisagé se présente comme suit :

- Création de chemins traversant la parcelle AP 72 du sud au nord.
- Dans la partie basse de chaque côté seront implantés les columbariums et les cavernes.
- Au bout du chemin, dans la partie nord de la parcelle sera implanté le puit de dispersion et aménagé le jardin du souvenir.



Aménagements envisagés sur la parcelle AP 72



Visuel des aménagements envisagés

Le positionnement du puit de dispersion sera adapté à la nature du sol, l'utilisation d'un BRH pour éventuellement briser la roche présente dans la partie nord de la parcelle n'est pas exclu mais si cela s'avère nécessaire, le puit de dispersion pourrait être réalisé légèrement plus au sud de la parcelle.

Afin de faciliter l'accès au futur site cinéraire, et même si une servitude de passage existe, les parcelles AP 195, 196 et 197 seront achetées aux propriétaires actuels. Ceux-ci ont été contactés en vue du projet et sont favorables à la cession à la commune.



Parcelles à acquérir pour aménager l'accès et le parking

Cette acquisition permettra de décapier l'accès au futur site pour le stabiliser et de retravailler le talus présent sur les parcelles AP 125 et AP 126 afin de rendre le site cinéraire plus accessible.



Accès au projet d'extension et parking de l'entrée des Cyprès

Un décapage de l'accès et une stabilisation seront réalisés.
Un espace de stationnement pour les véhicules de services avec deux emplacements PMR pourront être aménagés.



Zone de stationnement à aménager sur les parcelles AP 196 et AP 197

Dans le cadre de la procédure en cours, il sera proposé aux propriétaires de la parcelle AP 75, qui constitue une partie du parking de l'entrée des cyprès, de régulariser la situation par une cession à la commune. Des recherches sont en cours sur le/les propriétaire(s).



Parcelle constituant le parking de l'entrée des cyprès, à acquérir

Après cette présentation, nous pouvons noter les avantages apportés par l'extension envisagée :

- Le projet présente une proximité immédiate avec le cimetière existant.
- Il est constitué d'une zone arborée qui permettra de faire du futur site cinéraire un endroit ombragé et paisible pour le recueillement et l'organisation des cérémonies.
- Cet espace permettra la construction de plusieurs columbarium et cavurnes afin d'anticiper les besoins futurs de solutions d'inhumation après incinération.
- Ce projet permettra la création d'un jardin du souvenir répondant aux normes en vigueur.
- Enfin, sur un sujet autre, ce projet a permis de solutionner un problème sanitaire qui perdurait depuis de nombreuses années par le raccordement de la construction voisine au réseau d'assainissement collectif.